



De gauche à droite : Jean-Luc Jégou, Directeur de l'EPTB Vilaine, Eric Provost, Vice-président de la CARENE en charge de l'aménagement durable, des milieux aquatiques et cycle de l'eau, agriculture, Chantal Brière, Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux risques, Cap Atlantique, Yves Métaireau, Président de Cap Atlantique, Maire de La Baule-Escoublac, Nadia Sanz Casas, Chargée de mission, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Nathalie Saur, Chef de service Interventions territoriales, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Christian Couturier, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Président de la Commission territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement, et Didier Cadro, Maire de La Turballe

ENVIRONNEMENT

Signature du Contrat régional de bassin versant littoral guérandais 2020-2022

Ce contrat de 19 actions et de 2 983 383 € HT traduit la volonté commune des acteurs du contrat d'agir ensemble pour :

- améliorer l'état des milieux aquatiques et de la qualité des eaux ;*
- contribuer à pérenniser la qualité des eaux (usage de baignade, conchylicole, pêche à pied, salicole).*

Publié le 02 juillet 2020

Rappel du contexte

Situé entre Loire et Vilaine, le territoire concerné possède de nombreux atouts littoraux : cours d'eau côtiers, marais salants, plages et océan. Face à une telle richesse patrimoniale, il est indispensable de garantir une eau compatible avec les usages : la pêche à pied, la conchyliculture, la saliculture, la baignade. Depuis de nombreuses années, les collectivités locales mènent des programmes d'actions à l'échelle de bassin versant. Il s'agit d'actions concrètes qui ont permis d'améliorer la qualité des eaux de baignade et des sites conchylicoles, de restaurer des marais et des cours d'eau, et de développer des programmes de sensibilisation aux bonnes pratiques.

Afin de poursuivre ces efforts, Cap Atlantique, reconnu en tant que chef de file des actions Eau et milieux aquatiques 2018-2022, anime un nouveau programme d'actions coordonné avec les acteurs locaux. Ce programme répond aux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Estuaire de la Loire » et « Vilaine » et à la Directive Cadre sur l'Eau.

Les actions 2020-2022 présentées dans ce contrat bénéficient plus particulièrement d'un soutien financier de la Région des Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.



De gauche à droite : Jean-Luc Jégou, Directeur de l'EPTB Vilaine, Eric Provost, Vice-président de la CARENE en charge de l'aménagement durable, des milieux aquatiques et cycle de l'eau, agriculture, Chantal Brière, Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux risques, Cap Atlantique, Yves Métaireau, Président de Cap Atlantique, Maire de La Baule-Escoublac, Nadia Sanz Casas, Chargée de mission, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Nathalie Saur, Chef de service Interventions territoriales, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Christian Couturier, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Président de la Commission territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement, et Didier Cadro, Maire de La Turballe

Les acteurs du contrat



Yves Métaireau, Président de Cap Atlantique, Maire de La Baule-Escoublac



Jean-Luc Jégou, Directeur de l'EPTB Vilaine



Maurice Perrion, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Président de la Commission territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement



*Christian Couturier, Président
de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Estuaire de la
Loire*

- 3 maîtres d'ouvrages :

- ▶ Cap Atlantique : 12 communes de Loire-Atlantique bénéficiaires,
- ▶ CARENE : 2 communes bénéficiaires : Pornichet et Saint-Nazaire,
- ▶ Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

- Les financeurs :

- ▶ les 3 maîtres d'ouvrages à hauteur de **51 %**,
- ▶ l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de **24 %**,
- ▶ la Région des Pays de la Loire à hauteur de **25 %**.

Par son soutien financier, **la Région des Pays de la Loire** poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, d'une part, le soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en oeuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) de façon complémentaire au soutien financier apporté également par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

- 2 instances garantes du programme d'actions :

- ▶ la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine,
- ▶ la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.

- **Une structure chef de file** : Cap Atlantique.

- **Une structure coordinatrice des CRBV pour la Région des Pays de la Loire** : L'EPTB Vilaine.

[Dossier de présentation de la Signature du Contrat régional de bassin versant littoral guérandais 2020-2022](#)

Les acteurs du contrat



Partenaires



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80